



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

**DECISION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE
LYS**

INSTRUCTION DOSSIERS DE DEMANDE D'aide COVID19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales durant l'épidémie de COVID19,

Vu les crédits ouverts au budget général de la CCFL,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCFL en date du 24 avril 2014, portant délégation de l'organe délibérant au Président de la CCFL,

Vu la convention signée entre la Région et la CCFL en date du 27 avril 2020, relative à la délégation de compétences en matière économique à la CCFL pour la mise en place d'aides pour faire face à la crise sanitaire actuelle,

Au regard de l'analyse des dossiers qui a été faite le 29 mai 2020 par la commission spécialement constituée et validée par les 8 Maires de la CCFL.

Vu la présence de 9 membres de la commission sur 12, lesquels ont pris les décisions reprises dans l'article 1 de cet arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys décide :

Article 1 : Le paiement à :

Nom ou dénomination	Nom du Gérant	Adresse	Activité	Montant de l'aide versée
PIZZERIA DE LA NONNA	David BAILLEUL	4 Boulevard du Portugal à La Gorgue	Restauration rapide	2 378€
SARL LES PETITES FRINGALES	Thomas LAINE	17 rue Kennedy à Estaires	Débit boissons	3 715€
PIZZERIA LE PANDA	Philippe LENOIR	8, Avenue de la Gare à Merville	Restauration rapide	4 002€
BONEMINE	Marie LEVOYE	32, rue du Général de Gaulle à Merville	Institut de beauté	2 250€
SARL TOUTELA	Estelle SALINGUE	44, Grand Place à Merville	Commerce d'habillement	944€
CLUB DES CHATS	Pierre-Jean WYTS	1228, rue Bataille à Sailly sur la Lys	Pension pour chat	988€
SARL BARBE OPTICIEN	Syvie BARBE	22 Place du maréchal Foch à Estaires	Opticien	2 274€
SARL APG AUTO	Aymeric GUAQUIER	Rue de la Chapelle à Estaires	Commerce de voitures	4 678€
FRITERIE DE LA LAWE	Vincent LEHOUCQ	304 Place du 11 Novembre à Lestrem	Restauration rapide	3 816€
YSA TIFS	Marie-Dominique DUBEAUREPAIRE	6, Clos des Capucins à Bois Grenier	Coiffure	2 114€
SAS CB COUPES AUTO	Bernard CUVILLIER	3854/5 Grand chemin à La Gorgue	Commerce de voitures	1459€
SARL LEFEBVRE	Yves LEFEBVRE	206 rue des Crechets à Estaires	Commerce de gros alimentaire	1 768€
SARL AUBERGE DE L'OISEAU PERDU	Frédéric TAFFIN	21 rue de la Chapelle Guaquière à Merville	Auberge	2 253€
SARL NORO PERE ET FILS	Fabrice NORO	800 rue des Monts à La Gorgue	Ferraille / Déchets	2 438€
SARL HP GLASS	Pierre WALLE	332 rue des Graissières à Lestrem	Négoce de vitre pour automobiles	5 000€
SARL LNH	Laura QUESTE	5 rue des Galochiers à Estaires	Coiffure	4 801€
LA TABLE D'EMELINE	Emeline BECAERT	12 rue Thiers à Merville	Restaurant	6 983€
SARL LAV'AUTO	Reynald GUESTIN	198 rue Kennedy à Estaires	Lavage automobile	4 616€
SARL PRESS'CLEAN	Jean-Michel MERCHEZ	38 rue du Général de Gaulle à Merville	Pressing	5 000€
FP TRANSPORTS	Franck PREVOST	41 rue du Général de Gaulle à Lestrem	Transport de marchandises	2 849€
SARL G.A DESMET	Giani DESMET	841 rue Delannoy à Lestrem	Fabrication et vente de mobilier	2 800€
SAS LA FRITERIE ESTAIROISE	Alexandre PARENT	26, Rue de la gendarmerie à La Gorgue	Restauration rapide	4 788€
DECO FLEURBAIX	Catherine TAHLAITI	26B place du général de Gaulle à Fleurbaix	Commerce de décoration	2 228€
SARL DEVASSINE	Isabelle DEVASSINE	832 rue des Lauwets à Sailly	Transports routiers	5000€
EXPRESS AUTO SPORT	Corentin DELEVAL	106 route d'Estaires à Merville	Commerce de voitures	3 072€
NF AUTO	Frédéric DIDELET	87 rue du Bois à Estaires	Commerce de voitures	1 335€

Coiffure Xenos	Chantale BOULET	26 rue de Lille à Estaires	Coiffure	2 179€
EIRL DELOUX FABIEN	Fabien DELOUX	4 Rue du Noroit à Estaires	Travaux d'installation électrique	695€
Parfum Cuir	Pascale CHARLET	49 rue du général de Gaulle à Estaires	maroquinerie	844€
ETS GARS GUILLUY TOITURES	Eric GARS-HINKENS	Zone artisanale, 90 rue de la Chapelle à Estaires	couvreur	2 471€
SARL DELPORTE GERARD	Gérard DELPORTE	1028 rue des Verts Pruniers à Iestrem	Démolition/désamiantage	1 609€
SARL GRAINE D'IDEES	Aurore BOZZINI	1295 RUE DE LA Lys à Sailly	Fleuriste	2 526€
SARL L'INSOLENCIE COIFFURE	Carine MARTEL	16 place de la libération à Merville	Coiffure	1 122€
SARL GCR	Karine et Yves GRUSON	215 rue de Bruges à Sailly	Bâtiment	384€
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DU NORD PAS DE CALAIS	Jérémie BEVE	104B rue du président Kennedy à Estaires	Diagnostics immobilier	4 032€

Article 2 : M. le Directeur Général des services et M le Receveur de la Communauté de Communes Flandre Lys sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera reprise au registre des délibérations du conseil communautaire et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A La Gorgue, le 04/06/2020


Le Président,

Bruno FICHEUX



Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 04 JUIN 2020 

ID : 059-245900758-20200529-DEC_AIDE2905-AR